



Ça se passe à Dallet

Sommaire

Infos Municipales :

- *Vœux - Nouveau site internet*
- *Bilan Saint-Nicolas*
- *Repas des aînés*
- *Inscription listes électorales*
- *Bilan Téléthon*
- *Appel à bénévoles centre de loisirs*
- *Infos bibliothèque*
- *Espace vieux sapin*
- *Calendrier des manifestations*
- *Bus marché de Billom*
- *Calendrier des manifestations*
- *Informations SBA*
- *Arrêté permanent obligations riverains*
- *Infos eau et pesticides*
- *Infos Adif*
- *Compte-rendu du Conseil municipal du 15/12/2016*

Meilleurs Vœux

Toute l'équipe municipale vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous convie à la cérémonie des vœux du Maire qui aura lieu le **vendredi 6 janvier 2017 à la salle polyvalente à partir de 18h30**



Numéro 51

décembre 2016

Une Saint-Nicolas dédiée aux enfants du village

Le 3 décembre dernier, la troisième Saint-Nicolas organisée par la Commission Animation de la Mairie s'est déroulée sur la place du village.

L'accent a été mis sur l'animation avec et pour les enfants.

Spectacles de marionnettes, zumba, théâtre, chants... se sont succédés tout au long de cette matinée festive, sous les regards nombreux des parents, habitants et... du Père-Noël, spécialement venus pour l'occasion !!!

Stands d'associations caritatives, de la bibliothèque, d'Acti'Mômes et Dallet sports, stands de Dalletous, de bijoux et autres objets de Noël ont agrémenté cette manifestation à DALLET.

Merci aux bénévoles qui ont permis aux enfants de se produire devant leur famille, merci aussi aux exposants et aux commerçants pour avoir fait de cette matinée un moment agréable et chaleureux.

Le rendez-vous est déjà pris pour 2017

Nouveau site internet de la commune:
www.dallet-63.fr



A noter !!!

Infos Municipales

REPAS DES AINES CCAS

Concerts, spectacles et animations
à l'occasion de la journée et internationale

Traiteur
L'art des Mets



Le C.C.A.S a le plaisir d'inviter ses aînés (plus de 65 ans) à son traditionnel repas qui aura lieu le :

Samedi 7 janvier 2017, midi, à la salle polyvalente de Dallet. Le repas sera agrémenté d'un spectacle théâtral et musical : « la boîte à rêve ». Cette animation costumée, au cours de laquelle les chansons sont interprétées en alternance au piano, à la guitare ou sur bandes-son, nous ramènera à la douceur et au grain de folie des années 60-70. **Carine ACHARD** vous invitera à danser sur les plus belles chansons de cette époque.

Nous comptons sur la présence de nos seniors pour venir passer un agréable moment de convivialité.

Les personnes concernées recevront prochainement leur invitation dans leur boîte aux lettres .

Si vous avez moins de 65 ans et que vous souhaitez néanmoins participer à ce repas animé, il vous en coûtera 28 € par personne*. Nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître en Mairie **avant le 26 décembre 2016.**

* dans la limite des places disponibles ; chèque à l'ordre du Trésor Public.

Menu

Capuccino de cèpes aux copeaux de cantal
et jambon sec auvergnat

Terrine foie gras de canard mi cuit au Sauternes
et son chutney de figues

Coquille Saint-Jacques à la Bretonne

Fondant de chapon farci aux cèpes
Pomme de terre Vitelotte et amandes

Assiette de 3 fromages d'Auvergne
et sa salade verte - vinaigrette balsamique

Bûche de la boulangerie pâtisserie
« Au croustillant »

Café - Clémentine

Le menu sera préparé cette année par le traiteur « l'art des mets » situé à Lempdes. **Monsieur PAGNOTTA Nicolas**, chef de cuisine et fondateur de cette entreprise, lui-même habitant Dallet, souhaitait faire découvrir aux dalletous sa cuisine.

INSCRIPTION SUR LISTES ELECTORALES

avant le 31/12/2016

Merci de vous présenter en Mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Le secrétariat sera exceptionnellement ouvert de 10h00 à 12h00 le 31/12/2016.

30 ANS DU Téléthon



L'équipe du Comité des fêtes remercie l'ensemble de la population qui a contribué à la récolte de 1263,60 € malgré la diminution du nombre de participants.

Les remerciements vont également à Dallet Sports et au club photos pour leur association à cette manifestation.

CENTRE DE LOISIRS

Appel à bénévoles : si vous souhaitez partager votre passion, votre savoir faire ou passer un moment convivial avec les enfants, merci de contacter Marie-France ou Elodie au Centre de Loisirs au 04 73 83 24 25.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture

Lundi : 18h30 - 19h30 / Jeudi : 9h00 - 10h30

Samedi : 10h00 - 12h30

Contacts : 07 84 23 32 91

ou dallet_bibliotheque@orange.fr



Fermeture du 19/12/2016 au 02/01/2017

ESPACE VIEUX SAPIN

Ne jetez pas votre sapin à la poubelle,
ne le laissez pas dans la rue!

Un espace dédié sous les ateliers municipaux sera mis à votre disposition afin de déposer votre sapin à compter du lundi 2 janvier 2017.



A noter !!!

Infos Municipales



Vu le code général des collectivités territoriales, de la santé publique, de l'environnement, de la circulation relative aux règles d'hygiène et l'arrêté préfectoral relatif à l'épandage des produits phytosanitaires, un **arrêté municipal permanent** a

été pris le 01/12/2016 ; locataires ou propriétaires pour l'entretien des trottoirs et des devant de porte. Cet arrêté, disponible en Mairie, est affiché à l'endroit prévu à cet effet ainsi que sur le site internet de la Mairie : www.dallet-63.fr



Préservez notre eau potable des pesticides

Les syndicats d'eau potable de notre secteur ont engagé en 2014 un contrat territorial pour préserver la qualité de la ressource en eau potable des pesticides et des nitrates grâce à des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs, des particuliers, des collectivités et des industriels.

Se passer des produits phytosanitaires

La loi de "transition énergétique" prévoit des restrictions fortes quant à l'utilisation de produits phytosanitaires en zone non agricole :

Au 1^{er} janvier 2019, la vente, la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires pour et par les particuliers sera interdite.

Seuls resteront autorisés les produits de bio-contrôle (macroorganismes auxiliaires, microorganismes, médiateurs chimiques, substances naturelles), les

produits "à faible risque" et les produits utilisables en agriculture biologique.

L'arrêt de la distribution en libre-service aux particuliers des produits phytosanitaires chimiques sera applicable dès le 1^{er} janvier 2017. Ces produits ne pourront être remis que par



un conseiller qui vous aura fourni des préconisations au préalable.

L'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités sur les voiries, les espaces verts, forêts ou promenades accessibles ou ouverts au public sera interdite à partir du 1^{er} janvier 2017.

Cette interdiction s'appliquera à tous les produits phytosanitaires, sauf aux produits de bio-contrôle, produits à faible risque et produits utilisables en agriculture biologique.

Les nouvelles pratiques d'entretien de la commune nous amèneront à favoriser plus de végétation, en particulier en pieds de mur.

Ensemble, végétalisons et embellissons notre cadre de vie.

[Pour apprendre à se passer de pesticides dans votre jardin :](#)

- www.mieux-jardiner.fr

- « Guide pour jardiner + nature » élaboré par le Ministère du Développement Durable, téléchargeable gratuitement sur le site Internet www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-pour-jardiner-plus-nature.html

- Plateforme Internet d'échanges et d'information sur le jardinage au naturel : www.jardiner-autrement.fr



ADIL 63

Maison de l'Habitat
129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 42 30 75 - contact@adil63.org
www.adil63.org

Contactez le guichet unique,
neutre et indépendant
Agence Départementale d'Information
sur le Logement / Espace INFO ÉNERGIE

Pour toutes vos questions en matière de rénovation énergétique, location ou vente de logement, projet immobilier, simulation financière ou fiscale, travaux, dans le logement collectif ou individuel, demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Par courrier, courriel, téléphone, à la Maison de l'Habitat (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Des permanences juridiques sont assurées à :

COURNON : Les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois, de 9h00 à 12h00.

www.adil63.org

DU 05/12/2016

Compte rendu du Conseil Municipal



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/12/2016

Finances

René LEMERLE, 1^{er} Adjoint aux finances publiques et à la vie économique

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide :

- des travaux de régie pour l'année 2016 pour un montant total de 18 780,64 €, travaux d'investissement réalisés par les employés des services techniques ;

- L'attribution de subventions exceptionnelles

✓400,00 € Amicale Laïque (judo)
✓350,00 € Comité des Fêtes (Saint-Nicolas) ;

- une décision modificative N°2 sur le budget communal ;

- les tarifs communaux pour l'année 2017 (locations de salles, taxes funéraires, droits de place, ...) ;

- une autorisation de dépenses de la section investissement 2017 en attente du vote du budget d'un montant total de 52 545,00 €

- une indemnité de prestation de conseil est attribuée au Receveur municipal pour l'année 2016 vote : 10 voix POUR, 4 CONTRE

Personnel
Marie-Thérèse THEVENET, 2^{ème} Adjointe au personnel
Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents titulaires et non-titulaires de droit public et privé pour un montant de 15,00 € par mois et par agent.

Centre de loisirs

Claire RIVEAU, Conseillère déléguée Enfance jeunesse

Le stage de ski alpin est reconduit en 2017 la première semaine des vacances de février soit du 20 au 24 février 2017 pour les enfants de 6 à 17 ans.

Départ tous les matins à 8h00 et retour vers 18h00 / 18h30 à la salle polyvalente.

Renseignements au 04 73 83 24 25.

Un conseiller n'a pas souhaité prendre au vote.

Contrat Enfance jeunesse - Avenant

Gilles VOLDOIRE, le Maire

Le Maire est autorisé à signer un avenant au contrat « Enfance jeunesse » 2014-2017 signé entre les communes, la Communauté de communes Mur-ès-Allier et la Caisse d'Allocations Familiales du Puy de Dôme.

Projet plateau sportif – Demande de subventions

Gilles VOLDOIRE, le Maire

Le Conseil municipal valide la présentation d'un dossier de demande de subvention au

près du Conseil départemental du Puy de Dôme (25%) et l'Etat (30 %) pour un projet de couverture d'un plateau sportif. Cet investissement pourrait permettre une utilisation par l'école et les associations existantes et la création de nouvelles activités.

Vote : 13 voix POUR, 1 voix CONTRE

Foncier – Echange parcelles

Gilles VOLDOIRE, le Maire

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal ont décidé de finaliser l'aménagement des bords d'Allier en effectuant un échange de parcelles : échange de la parcelle ZB 29 située au lieu-dit les Charmes avec 2 parcelles situées aux Vaures (cadastrées A 1809 et A 1810).

Comité syndical « Ancien couvent » - Désignation représentant communal

Gilles VOLDOIRE, le Maire

Le Conseil municipal désigne René LEMERLE, 1^{er} Adjoint aux finances publiques et à la vie économique, pour représenter la commune de Dallet au sein du comité syndical de la copropriété de l'« Ancien couvent » située 3, rue de la Porte du Vent.

Vote des conseillers communautaires

Gilles VOLDOIRE, le Maire

Suite à la fusion des communautés de communes de Billom Saint Dier / Vallée du Jauron et Mur-ès-Allier et conformément à l'arrêté préfectoral, le Conseil municipal a élu les trois conseillers communautaires appelés à siéger au Conseil communautaire de Billom Communauté à compter du 1^{er} janvier 2017 : Gilles VOLDOIRE, René LEMERLE et Yamina KADDOUR

Vote : 12 voix POUR et 2 bulletins blancs.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand - Rapport annuel sur prix et qualité du service public de 2015

René LEMERLE, délégué au SIAREC

Document consultable en Mairie.

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Basse Limagne – Actionnariat communes

René LEMERLE, Président du SIAEP de Basse Limagne

La commune avait délibéré le 9 octobre 2013 en faveur de la transformation de la Société d'Economie Mixte (SEM) SEMERAP en Société Publique Locale (SPL) et était devenue actionnaire de cette SPL en achetant 10 actions pour un montant de 310,00 €. Les délibérations des

différents syndicats concernés ont été contestées par le Préfet du Puy de Dôme devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. Le Tribunal Administratif a donné raison aux syndicats mais l'autorité préfectorale a fait appel de ces décisions devant la Cour d'Appel de Lyon qui a délibéré, à son tour, en faveur des syndicats.

Tous les syndicats ont décidé d'aller en Conseil d'Etat pour faire casser la décision de la cour d'appel administrative de Lyon.

Commission « Vie associative, culturelle et sportive »

Pascal ROFFET, Conseiller délégué à la vie association, culturelle et sportive

Le bilan des activités et manifestations de l'année 2016 a été présenté aux membres du Conseil municipal. Le programme des animations de l'année 2017 est joint.

Commission travaux –

Michel LENOIR, 3^{ème} Adjoint aux travaux

Pont béton : les travaux ont pris du retard suite aux intempéries. Le pont sera fermé à la circulation toute la semaine 49.

Un arrêté municipal permanent portant sur la réglementation de propreté des voies et espaces publics a été pris en date du 1^{er} décembre 2016.

Question orale

Une question orale a été reçue en date du 28 novembre 2016 par Patrice DEREGARD :

« Monsieur le Maire, les deux peupliers, situés l'un aux abords de la salle des bords d'Allier et l'autre dans l'axe de la rue des Granges, peuvent-ils rester en place ou doivent-ils être éliminés ? »

Gilles VOLDOIRE transmet le dossier à la commission Environnement.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité sauf précisions.

Ca se passe à Dallet
Bulletin municipal de la commune de Dallet
Place de la Halle 63111 DALLET Tél : 04 73 83 10 18

Directeur de publication :
Gilles VOLDOIRE

Mise en page et impression :
Mairie de Dallet
Photographies :
Mairie de Dallet
Tirages : 650 exemplaires
Dépôt légal : Octobre 2010
Gratuit

A noter !!!

Infos Municipales

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
6 janvier 2017	Vœux du Maire	Municipalité	Salle polyvalente
7 janvier 2017	Repas des aînés	Municipalité	Salle polyvalente
14 janvier 2017	Assemblée Générale	Comité des Fêtes	Salle des Vijots
20 janvier 2017	Galette	Dallet Sports	Salle des bords d'Allier
5 février 2017	Amicale Laïque	Loto	Salle polyvalente
11 février 2017	Comité des fêtes	Soirée moules - frites	Salle polyvalente
12 mars 2017	Carnaval	Acti'Mômes	Défilé - Salle polyvalente
19 mars 2017	Cesser le feu en Algérie	Anciens Combattants Algérie	Square du souvenir
24 mars 2017	Passion voyage - passion nature	Mur Allier Nature	Salle Polyvalente
9 avril 2017	Balade bords Allier	Mur Allier Nature	Chemin des écoliers
8 mai 2017	Commémoration	Anciens combattants et Municipalité	Square du Souvenir
21 mai 2017	Sortie orchidées du Puy de Pileyre	Mur Allier Nature	Puy-de-Mur
4 juin 2017	Gala de danse	Amicale laïque	Caméléon
9 juin 2017	Représentation TAP + Djembé	Centre de loisirs	Salle polyvalente
16 juin 2017	Spectacle école	Ecole	Salle polyvalente
17 juin 2017	Gala de Judo	Amicale Laïque	Pérignat-ès-Allier
16 juin 2017	Barbecue de fin d'année scolaire	Acti'Mômes	Salle des bords d'Allier
23 juin 2017	Don du sang	EFS	Salle polyvalente
10 juin 2017	Repas de la chasse	Association St Hubert	Salle des bords d'Allier
10 et 11 juin 2017	Théâtre spectacle	Amicale Laïque	Salle polyvalente
24 ou 25 juin 2017	Repas	Dallet Sports	Salle polyvalente
25 juin 2017	Concours Agility	Quatres pattes et compagnie	Bords Alliers
1 juillet 2017	Randonnée solidaire	Les enfants d'Haïti - Dallet sports	Salle polyvalente
09/10 - 16/17 sept 2017	Exposition photos	Dallet Sports	Salle des Vijots
9 et 10 septembre 2017	Fête du village	Comité des Fêtes	Bords d'Allier
9 septembre 2017	Forum des associations	Municipalité	Salle des bords d'Allier
23 septembre 2017	Trophée des grimpeurs - Cyclisme	Municipalité	
24 septembre 2017	Virade de l'espoir	Amicale Laïque	Parcours / Salle Allier
6 octobre 2017	Assemblée Générale	Dallet Sports	Salle des bords d'Allier
15 octobre 2017	Fête du jeu	Communauté de communes	Salle polyvalente
15 octobre 2017	Sortie découverte champignons	Mur Allier Nature	
20 octobre 2017	Réunion des associations - 20H30	Municipalité	Salle de la Fontaine
4 novembre 2017	Halloween	Acti'Mômes	Salle des bords d'Allier
10/11/12 novembre 2017	6ème Festival de théâtre	Amicale Laïque	Salle polyvalente
11 novembre 2017	Commémoration	Anciens Combattants et Municipalité	Square du souvenir
2 décembre 2017	Saint Nicolas	Municipalité	Place de la Halle
2 décembre 2017	Téléthon	Comité des fêtes	Salle polyvalente

Nouvelle fusion
communauté de
communes

MARCHE DE BILLOM LES LUNDIS



Profitez de ce service de transport, en partenariat avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et rendez-vous au marché de Billom les lundis matins

Horaires	Lieux et arrêts de départ
8 h 45	Dallet : Arrêt de bus face Tour orange et Rond-point Maréchal Joffre
9 h 15	Arrivée à Billom
11 h 00	Départ de Billom (Clos Bijou) pour le retour

Dates 2017
Aller
9 et 23 janvier
6 et 20 février
6 et 20 mars
3 et 24 avril
15 et 29 mai
12 et 26 juin
10 et 24 juillet

Tarif : 2 € le trajet soit 4 € l'aller-retour

NOUVEAU: Siège BILLOM COMMUNAUTE à compter du 1^{er} janvier 2017

7 avenue Cohalion - 63160 Billom - tél : 04 73 73 43 24

CALENDRIER DE COLLECTE POUR LES ZONES PAVILLONNAIRES



CALENDRIER DES COLLECTES 2017

Dallet

Les bacs jaune seront désormais collectés les semaines impaires ;
Dernière levée des bacs jaunes en 2016 : le 30/12/2016
Première levée en 2017 : le 06/01/2017

Ordures ménagères collectées le **mardi**Emballages recyclables collectés **1 vendredi sur 2**

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
3-janv.	06-janv	07-févr	03-févr	07-mars	03-mars	04-avr	14-avr	02-mai	12-mai	06-juin	09-juin
10-janv	20-janv	14-févr	17-févr	14-mars	17-mars	11-avr	28-avr	09-mai	26-mai	13-juin	23-juin
17-janv		21-févr		21-mars	31-mars	18-avr		16-mai		20-juin	
24-janv		28-févr		28-mars		25-avr		23-mai		27-juin	
31-janv								30-mai			

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
04-juil	07-juil	01-août	04-août	05-sept	01-sept	03-oct	13-oct	07-nov	10-nov	05-déc	08-déc
11-juil	21-juil	08-août	18-août	12-sept	15-sept	10-oct	27-oct	14-nov	24-nov	12-déc	22-déc
18-juil		16-août		19-sept	29-sept	17-oct		21-nov		19-déc	
25-juil		22-août		26-sept		24-oct		28-nov		26-déc	
		29-août				31-oct					

PAV POUR LES HABITANTS DU CENTRE BOURG

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) a installé 6 points d'apport volontaire (PAV) dans le bourg et a retiré votre bac de collecte des ordures ménagères (OM, bac vert) et celui de la collecte sélective (CS, bac jaune). Les habitants du bourg sont désormais invités à déposer leurs déchets dans les 6 PAV dotés de containers et localisés comme suit :

- A l'entrée du parking Square du Souvenir (OM et CS)
- Rue Blaise Pascal (OM)
- Place sous la Ville (OM, CS, Verres et Cartons)
- Rue de la Porte du Vent près du parking de l'ancien couvent (OM et CS)
- Parking de la salle polyvalente (OM professionnels CS et Verres)
- Rue Côte du Bois au dessus du pont (OM et CS)

Les containers OM et CS ne sont maintenant ouvrables qu'avec la carte envoyée par le SBA à chaque foyer du bourg. Pour les habitants du bourg qui seraient encore aujourd'hui dépourvus de cette carte, la municipalité vous rappelle que vous devez la demander au SBA :

Tél. : 04 73 64 74 44.



Tout renouvellement de carte perdue sera facturé 12€ par le SBA.

Le syndicat communiquera prochainement à chaque foyer les tarifs applicables pour l'usage des PAV en 2017. Ils devraient intégrer la contrainte liée au transport des déchets depuis votre habitation jusqu'au PAV. Pour un même vo-

lume déposé au PAV, les tarifs applicables aux usagers du bourg seront sensiblement atténués comparativement à ceux des habitants dotés de bacs individuels de 120L. L'usage des containers, pour la collecte des verres et des cartons, demeure gratuit.

Le transport de vos déchets aux containers peut être une difficulté pour des personnes seules dépourvues de mobilité ou malades.

Lorsque ce transport n'est pas possible au niveau du foyer par une personne de la famille ou de l'aide familiale, des solutions de solidarité entre voisins et amis sont à rechercher. Ces petits services sont occasionnellement pratiqués dans tous les villages pourvus aujourd'hui de PAV.

En application de la loi « Grenelle 2 », le Syndicat du Bois de l'Aumône a mis en place une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative - TEOMI composée d'une part fixe pour l'accès au service et d'une part variable correspondant au nombre de dépôts dans les Points d'Apport Volontaire PAV (centre-bourg) ou de levées des bacs individuels (zone pavillonnaire).

Les élus du SBA ont fait ce choix ; il appartient aux communes adhérentes au SBA de faire respecter cette décision.

Le pouvoir de police a été transféré au Président du syndicat pour pallier aux incivilités que constituent des dépôts sauvages ; une équipe d'agents de prévention a été constituée. Ils sont habilités à veiller au respect de la réglementation et peuvent agir pour sanctionner les infractions en adressant à leurs auteurs une facture correspondant au nettoyage et à la remise en état des lieux.

Le règlement de collecte prévoit une amende de 150€ en cas de dépôt sauvage. Elle est recouvrée par le Trésor Public.